

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup>: Trois mois, 5 fr.; Six mois, 10 fr.; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup>: — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS: L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RECLAMES ————— 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS			De LIBOS à CAHORS			De CAHORS à MONTAUBAN			De MONTAUBAN à CAHORS			De CAHORS à CAPDENAC			De CAPDENAC à CAHORS		
CAHORS	Libos	Poste	CAHORS	Libos	Poste	CAHORS	Montauban	Poste	CAHORS	Montauban	Poste	CAHORS	Capdenac	Poste	CAHORS	Capdenac	Poste
6h 25	12h 50	6h	6h 25	12h 50	6h	6h 25	10h 25	5h 25	6h 25	10h 25	5h 25	6h 25	10h 25	5h 25	6h 25	10h 25	5h 25
6h 40	1h 10	6h 15	6h 40	1h 10	6h 15	6h 40	1h 10	6h 15	6h 40	1h 10	6h 15	6h 40	1h 10	6h 15	6h 40	1h 10	6h 15
6h 52	1h 16	6h 27	6h 52	1h 16	6h 27	6h 52	1h 16	6h 27	6h 52	1h 16	6h 27	6h 52	1h 16	6h 27	6h 52	1h 16	6h 27
7h 1	1h 23	6h 35	7h 1	1h 23	6h 35	7h 1	1h 23	6h 35	7h 1	1h 23	6h 35	7h 1	1h 23	6h 35	7h 1	1h 23	6h 35
7h 18	1h 37	6h 50	7h 18	1h 37	6h 50	7h 18	1h 37	6h 50	7h 18	1h 37	6h 50	7h 18	1h 37	6h 50	7h 18	1h 37	6h 50
7h 30	1h 43	7h 3	7h 30	1h 43	7h 3	7h 30	1h 43	7h 3	7h 30	1h 43	7h 3	7h 30	1h 43	7h 3	7h 30	1h 43	7h 3
7h 40	1h 57	7h 12	7h 40	1h 57	7h 12	7h 40	1h 57	7h 12	7h 40	1h 57	7h 12	7h 40	1h 57	7h 12	7h 40	1h 57	7h 12
7h 49	2h 6	7h 21	7h 49	2h 6	7h 21	7h 49	2h 6	7h 21	7h 49	2h 6	7h 21	7h 49	2h 6	7h 21	7h 49	2h 6	7h 21
8h 1	2h 17	7h 33	8h 1	2h 17	7h 33	8h 1	2h 17	7h 33	8h 1	2h 17	7h 33	8h 1	2h 17	7h 33	8h 1	2h 17	7h 33
8h 8	2h 3	7h 40	8h 8	2h 3	7h 40	8h 8	2h 3	7h 40	8h 8	2h 3	7h 40	8h 8	2h 3	7h 40	8h 8	2h 3	7h 40
8h 51	3h 11	4h 45	8h 51	3h 11	4h 45	8h 51	3h 11	4h 45	8h 51	3h 11	4h 45	8h 51	3h 11	4h 45	8h 51	3h 11	4h 45
11h 46	4h 37	2h 48	11h 46	4h 37	2h 48	11h 46	4h 37	2h 48	11h 46	4h 37	2h 48	11h 46	4h 37	2h 48	11h 46	4h 37	2h 48

Cahors, le 18 Août

## NOUVELLES POLITIQUES

**Les grèves.** — Grâce aux mesures énergiques prises par les autorités, la tranquillité paraît assurée. Toutefois, de nouveaux placards anarchistes ont été affichés. Ils commencent par ces mots: « Plomb ou pain », et annoncent une nouvelle réunion.

Cinq grévistes, ouvriers en tulle, ont été condamnés, jeudi, à des peines variant entre dix mois et un mois de prison, pour avoir jeté des pierres à la police.

**Défaite des Italiens.** — Le ministre de la guerre communique une dépêche du commandant supérieur d'Afrique, de laquelle il résulte que ayant appris que le 31 juillet Débed rassemblait à Saganeiti, sur la route de Gura à Digsa, à environ 120 kilomètres d'Arkike, 300 hommes armés de fusils pour entreprendre des razzias, le commandant envoya 400 bachi-bouzouks, commandés par un capitaine et quatre lieutenants italiens pour surprendre Débed. Adamaga suivait avec 200 bachi-bouzouks pour assurer la retraite. A Uaa, le capitaine fut informé que Débed avait avec lui 470 hommes. Le capitaine alors, attendit Adamaga, dont les forces s'étaient augmentées de 200 Assaortins.

Cela retarda la marche et on n'arriva que le 8 août à Saganeiti. Débed qui était bien renseigné, avait tout préparé pour sa défense. Néanmoins, le capitaine italien, après avoir entouré le village, y entra bravement avec un lieutenant et 100 bachi-bouzouks et obligea les Abyssins à abandonner le petit fort qui fut occupé par les Italiens.

Mais à ce moment, les Assaortins qui avaient déjà trahi pendant la marche, en avertissant Débed, désertèrent. Pendant le combat, ils passèrent à l'ennemi et attaquèrent les Italiens. La défense du petit fort devint alors impossible. Le capitaine et un lieutenant tombèrent blessés. Les bachi-bouzouks qui tenaient le fort en sortirent en désordre. Cette débâcle, la trahison des Assaortins, le grand nombre des ennemis mirent la panique dans

les rangs des bachi-bouzouks. Dans les postes de l'extérieur du village, trois autres lieutenants, avec un petit nombre de soldats se défendirent en désespérés, sans céder un pouce de terrain.

Il semble que tous les officiers italiens, sauf un, peut-être, soient tombés dans le combat. Leur conduite a été héroïque. Environ 400 de nos bachi-bouzouks ont été recueillis à Uaa.

Les pertes sont de 350 hommes; beaucoup de bachi-bouzouks sont rentrés blessés en rapportant leur fusil. On croit qu'Adamaga a été tué. Quarantevingts Assaortins sont déjà entre nos mains; le commandant supérieur en a fait arrêter vingt autres. Il procédera contre eux lorsqu'il aura recueilli des renseignements suffisants.

**La presse allemande.** — Voici un résumé de l'article publié, par la *Gazette de l'Allemagne du Nord*:

» Berlin. — La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, revenant sur les mauvais traitements subis par les étudiants allemands, à Belfort, dit que cet incident a eu des conséquences qui, plus encore que les excès de brutalité en question, sont de nature à jeter une lumière caractéristique sur la situation en France.

» Les étudiants, se fondant sur les stipulations formelles de la loi du 10 vendémiaire an IV, ont pris la résolution de demander une indemnité à la commune de Belfort; mais l'avocat de Belfort, que les étudiants ont voulu charger de la conduite de leur procès, a repoussé leur demande, tant en son nom qu'en celui de ses collègues.

» Le président du tribunal de Belfort a également refusé de désigner d'office un avocat chargé de plaider la cause des étudiants. Enfin, essayant de tous les moyens en leur pouvoir, ils ont prié successivement les avocats de Paris (*sic*) de se charger de l'affaire; mais tous ont trouvé un motif pour refuser leur assistance aux étudiants allemands.

» Nous constatons ainsi qu'un Allemand ne saurait obtenir justice en France, et que dans ce pays, les délits commis contre les Allemands restent impunis.

» Ces procédés prouvent, en outre, aux étrangers, qu'en France la justice elle-même qui, autrefois jouissait d'une bonne réputation, est sur le

point de tomber en décadence, et que les mœurs de nos voisins occidentaux se sont rapprochées de l'état sauvage (*sic*).

**Un toast prussien.** — L'empereur d'Allemagne, portant un toast à l'unité allemande, a dit que quarante-six millions d'allemands sont prêts à mourir plutôt que de céder un seul pouce de l'Alsace-Lorraine.

Et l'on dira que c'est nous qui provoquons l'Allemagne!

**Un gros scandale.** — Le *XIX<sup>e</sup> Siècle* annonce qu'un très gros scandale est sur le point d'éclater au Palais. Il s'agit de détournements de reconnaissances du Mont-de-Piété saisies chez des usuriers et déposées dans les cabinets des juges d'instruction chargés de l'enquête.

Une demi-douzaine de greffiers seraient compromis.

**Tirage du Panama.** — Le premier tirage des obligations à lots de Panama a eu lieu, hier soir à Paris.

En voici les résultats:

Le numéro 1,941,446 gagne 500,000 fr.  
Le numéro 4,826,994 gagne 100,000 fr.  
Les numéros 452,178 et 534,329 gagnent chacun 10,000 fr.

Les numéros 1,564,291 et 1,399,143 gagnent chacun 5,000 francs.

Les numéros 1,564,205, 19,793, 133,697, 16,485 et 1,995,532 gagnent chacun 2,000 francs.

Enfin, les cinquante numéros suivants sont remboursables à 1,000 francs:

473,511 — 1,074,535 — 1,418,148 — 830,037 — 1,686,207 — 699,032 — 385,798 — 269,322 — 1,056,498 — 1,218,732 — 294,014 — 1,279,350 — 1,290,667 — 39,975 — 802,764 — 1,305,783 — 1,297,274 — 726,984 — 1,884,351 — 660,261 — 1,061,943 — 4,776,774 — 587,351 — 1,256,577 — 722,292 — 1,109,258 — 891,436 — 1,674,196 — 1,381,788 — 1,724,789 — 1,220,242 — 1,381,938 — 4,275,162 — 218,941 — 4,560,543 — 696,687 — 4,248,054 — 4,158,252 — 1,006,350 — 296,225 — 276,441 — 1,097,928 — 731,589 — 452,748 — 653,542 — 224,942 — 529,502 — 1,559,835 — 1,402,938 — 1,820,229.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

M. de Selves, ancien sous-préfet de Gourdon, vient de succomber à une cruelle maladie, dans la sous-préfecture de Sarlat qu'il administrait depuis quelques années.

M. de Selves était un de ces rares administrateurs qui marquent tous leurs actes du sceau de l'honnêteté, de la loyauté et de la justice. Pour eux point de compromissions ni de faiblesses, jamais de ces mesures arbitraires qui frappent à faux et retombent toujours sur ceux qui les prennent.

Eux-mêmes, toujours, inébranlables dans leur indépendance, n'écoutant que leur conscience.

M. de Selves était un de ces administrateurs-là; il puisait dans la sincérité de ses vieilles convictions libérales, l'énergie nécessaire pour résister aux impatiences des néophytes, et celles que fussent leurs excitations, il n'agit jamais que par lui-même, guidé par l'esprit de tolérance et de justice.

Et l'homme privé ne le cédait en rien à l'administrateur. Quel esprit et quel cœur! Dans ces deux mots est tout le secret de la grande popularité dont jouissait M. de Selves et de l'affection profonde que lui vouaient ceux qui le connaissaient. La fraternité démocratique ne se bornait pas, chez lui, à un sourire et un serrement de main; son regard franc et loyal sondait les misères et les soulageait sans bruit et sans ostentation, doublant ainsi le prix du bienfait.

On peut dire que M. de Selves emporte

107 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

## LES AVENTURES

# D'un Peau-Rouge

A PARIS

TROISIÈME PARTIE

### LES MORTS-VIVANTS

IX

COMMENT LE COMTE ARMAND DE VALENFLEURS SE TROUVA MÉLÉ, A L'IMPROVISTE, A DES ÉVÉNEMENTS FORT GRAVES.

Le coup avait été si vigoureusement frappé, que la victime avait été littéralement foudroyée.

Elle n'avait poussé qu'un cri, avant d'expirer, celui que la comtesse de Valenflours avait entendu.

On releva le cheval complètement calmé et sans blessure; seul le brancard de gauche de la voiture était brisé en plusieurs endroits et ne pouvait plus servir.

Sur ces entrefaites, on entendit dans la foule ces mots, prononcés de cet accent particulier que possèdent les fonctionnaires ou autres, à quelque classe qu'ils appartiennent d'ailleurs:

— Circulez! circulez! sacrédiu! circulez donc, que l'on vous dit!

Mais ce remède, un peu violent, au lieu, comme il l'espérait, de changer le cours de ses idées et de

ramener le calme dans son esprit, avait, au contraire, opéré dans un sens diamétralement opposé, ainsi, du reste que cela arrive la plupart du temps lorsqu'on est sous le coup d'une forte émotion.

Le jeune homme n'avait pas cessé de penser à Vanda et de retourner dans son esprit le long entretien qui avait eu lieu, dans le salon d'études, entre la comtesse, la jeune fille et lui, essayant de rétablir tout pour tout cet entretien et d'en reconstituer tous les termes.

Afin d'atteindre plus facilement ce but désiré et de ne pas être dérangé dans son travail mnémonique, le jeune comte s'était, ainsi que nous l'avons dit, lancé à travers les allées les plus désertes du bois, certain de ne rencontrer, dans ces parages éloignés et solitaires, aucun de ses nombreux amis et d'être ainsi libre de rêver tout à son aise.

Cette manière, tant soit peu jésuitique, de suivre un excellent conseil, avait eu le seul résultat qu'elle devait avoir.

C'est-à-dire qu'il n'avait pas cessé une seconde de songer à Vanda.

Du reste, avouons-le, c'était surtout ce que désirait le jeune homme.

Essayez donc d'empêcher un amoureux de rêver à celle qu'il aime! Autant vouloir faire remonter un fleuve vers sa source.

L'image adorée est toute présente à ses yeux; il la voit, il lui parle, il lui répond même, et cette douce illusion, dont il se berce avec volupté, lui fait éprouver une série ininterrompue d'inexprimables bonheurs.

L'amour vit surtout de ces illusions; ou plutôt

l'amour, cette fascination de l'âme qui la ravit dans les sphères éthérées, n'est par lui-même qu'une illusion; et la preuve en est qu'aussitôt qu'elle cesse, pour une cause ou pour une autre, l'amour meurt sans retour.

On réussit bien quelquefois à le galvaniser, à lui donner, pendant un laps de temps plus ou moins long, les apparences trompeuses d'une vie fébrile, mais quoi qu'on fasse on ne le ressuscite jamais.

On n'aime bien et véritablement qu'une fois dans toute son existence.

Chacun à son heure; elle sonne tôt ou tard.

Les sceptiques qui prétendent n'avoir jamais aimé, mentent effrontément et de parti-pris.

Peut-être même ont-ils aimé plus violemment que d'autres dont ils feignent de se railler et qu'en réalité ils envient tout bas.

De ce premier amour dépend presque toujours l'avenir de l'existence tout entière, selon qu'il est bien ou mal placé.

Malheureusement, cet amour est une passion désordonnée, irrésistible, qui empêche et annihile tout raisonnement et toute logique.

Quand on reconnaît que l'on s'est trompé et que l'on tente de l'arracher de son cœur, il est trop tard!

C'est la tunique de Nessus; vainement on essaie de s'en débarrasser, chaque effort cause des douleurs horribles et arrache des lambeaux au cœur, qu'il brise et déchire impitoyablement.

Après avoir erré pendant plus de deux heures à travers les allées les plus écartées du bois, le jeune comte songea qu'il était temps de retourner à l'hôtel.

Il s'orienta, car il savait à peine où il se trouvait.

Il se rapprocha des chemins fréquentés et il se dirigea au galop de chasse vers l'avenue de la Grande-Armée, qu'il atteignit bientôt.

Tant qu'il lui avait fallu faire attention à la direction qu'il suivait afin de ne pas s'égarer, Armand s'était tenu ferme en selle et avait surveillé le chemin sur lequel il était engagé.

Mais aussitôt qu'il s'était retrouvé dans les parages connus avoisinant sa demeure, il était aussitôt retombé dans ses rêveries; sa main n'avait plus que mollement tenu la bride; il avait laissé son cheval, dont machinalement son corps suivait tous les mouvements, libre de marcher à sa guise.

Et quelques boutrades furent impartialement distribuées à droite et à gauche.

C'étaient les sergents de ville qui arrivaient enfin.

Dans le premier moment, ils crurent à une émeute.

Mais bientôt ils reconnurent leur erreur.

Après quelques mots d'explication assez confuse, car les sergents de ville ne sachant absolument rien il leur fallut se renseigner, la voiture fut attelée tant bien que mal, un agent monta sur le siège pour conduire, les autres se placèrent aux portières de droite et de gauche du remis, qu'ils gardaient ainsi contre la curiosité de la foule, et l'on se rendit cabin-caba chez le commissaire de police du quartier des Champs-Élysées.

Les curieux suivirent, augmentant sans cesse, malgré les circulez! circulez! incessamment répétés par les agents.

Le comte Armand fit comme les autres; il suivit, poussé comme malgré lui, par un sentiment

des regrets unanimes. C'est une de ces nobles figures que l'on voit s'effacer avec tristesse; car, décidément, les grands caractères sont rares.

Puissent les sympathies émues qui entourent sa tombe, être un adoucissement à la douleur de la famille, à laquelle nous adressons nos bien sincères condoléances.

**Bouillon d'hiver**

M. Paysant vient d'adresser à M. Larroumet directeur des beaux-arts la lettre suivante :  
Cahors, le 12 août 1888  
Monsieur le Directeur,

Lorsque vous avez fait à vos compatriotes l'honneur de venir présider la distribution solennelle des prix aux élèves du Lycée Gambetta, vous avez bien voulu me promettre d'offrir un vase de Sèvres à la tombola que je projetais d'organiser au profit de la caisse du bouillon d'hiver. « J'irai le choisir moi-même à Sèvres », m'avez-vous dit.

Au moment de remettre mes fonctions et de me séparer d'une population à laquelle j'étais si profondément attaché, permettez-moi, Monsieur le directeur, de venir vous rappeler votre gracieux engagement.

Comme l'hiver passé, celui qui vient sera rude et vous comprendrez certainement combien je dois tenir au succès de ma démarche.

Votre bienveillante intervention assurera l'œuvre utile que les Cadurciens ont fondée.

Veuillez agréer, etc.

L. PAYSANT.

Nous croyons savoir que M. et Madame Paysant et leurs enfants quitteront Cahors dimanche soir par le train de 5 h. 10.

M. Bévérini-Vico, le nouveau préfet du Lot, est arrivé aujourd'hui samedi, à Cahors, dans la matinée, il recevra MM. les fonctionnaires lundi matin.

Le Conseil d'Etat vient de prononcer l'annulation de l'élection de M. Tailbade comme conseiller général du canton de Castelnaud.

Conseil général. — La session d'août du Conseil général s'ouvrira, lundi soir, à 3 h. 1/2 par la nomination du bureau.

Le renvoi de la classe 1883. — L'Officiel publie la note suivante du ministre de la guerre, qui fixe comme il suit les dates de renvoi dans leurs foyers des hommes de la classe de 1883, appartenant aux corps de troupes et de services stationnés en France, Algérie, Tunisie : Au 12 septembre, pour les corps de troupes qui ne prennent pas part aux manœuvres d'automne ou qui n'exécutent que des exercices de garnison; au troisième jour après celui de leur retour dans les garnisons, pour les troupes qui prennent part aux manœuvres d'automne. Une partie du contingent de la classe de 1884 sera également renvoyée en congé aux dates indiquées ci-dessus, en attendant le passage de cette classe dans la réserve. Des instructions ultérieures détermineront pour chaque corps de troupe le nombre d'hommes qui devront être ainsi libérés par anticipation. Le ministre de la guerre a décidé d'autre part que l'incorporation du contingent de la classe de 1887 se fera à la date moyenne du 7 novembre, à l'exception des jeunes soldats attribués à la cavalerie qui seront appelés le 3 octobre.

dont il ne se rendait pas compte.

Il éprouvait une vive curiosité de savoir quelle était la victime de cet odieux attentat.

Mais son attente fut trompée; il n'apprit rien.

Après avoir confié son cheval à son valet de pieds, qui l'avait accompagné pendant sa promenade, le comte avait pénétré dans le bureau du commissaire de police, ainsi que plusieurs autres personnes des mieux renseignées.

Ce magistrat, avec cette urbanité correcte et un peu froide qui caractérise ces utiles et beaucoup trop méconnus protecteurs de la société, reçut les dépositions des témoins et ouvrit aussitôt une enquête sommaire, dont le résultat fut celui-ci :

La dame, morte maintenant, venant d'un lieu ignoré, était arrivée dans une voiture de remise à deux places, qu'elle occupait seule. Au boulevard de Courcelles, elle s'était fait arrêter devant un des plus beaux hôtels particuliers du boulevard.

Cet hôtel, ainsi qu'il fut facile de s'en assurer, était celui de madame de Valenflours, dame fort riche, n'habitait Paris que depuis peu d'années seulement, mais très estimée et même aimée dans son quartier, à cause de son inépuisable bienfaisance.

L'inconnue était descendue de voiture et avait pénétré dans l'hôtel de madame de Valenflours, où elle était restée plus de deux heures en conférence avec la comtesse.

Pendant l'absence de sa cliente, le cocher était descendu de son siège et avait allumé sa pipe, qu'il fumait tout en se promenant devant la grille de l'hôtel.

Au bout d'un instant, un passant, dont per-

**Mariage.** — Jeudi prochain, 23 août, sera célébré, dans l'église d'Abas (Lot), le mariage de Mlle Marguerite Hallberg avec M. Henri Rémond, agrégé des classes supérieures, inspecteur d'Académie, en résidence à Cahors. Mlle Marguerite Hallberg, est la fille de M. Hallberg, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, mainteneur de l'Académie des Jeux-Floraux.

**Ecole normale d'institutrices de Cahors.** — Par arrêté ministériel en date du 10 août 1888, M<sup>lle</sup> Allegret, pourvue du certificat d'aptitude à la direction des Ecoles normales, est nommée directrice (3<sup>e</sup> classe) de l'école normale de Cahors, en remplacement de M<sup>me</sup> Tissot, qui sera appelée à d'autres fonctions.

**Inspection primaire.** — M. Poinet, inspecteur primaire à Figeac, est nommé inspecteur primaire à Gaillac (Tarn).

**Economat des écoles normales.** — Ont été reçus au dernier examen du certificat d'aptitude aux fonctions d'économat d'école normale :

M. Lacroix, ancien commis auxiliaire à l'inspection académique de Cahors, actuellement en résidence à Chartres.

M. Bennet, ancien maître adjoint au cours normal de Cahors.

M<sup>me</sup> Pourcelle, chargée des fonctions d'économat à l'Ecole normale d'institutrices de Cahors.

**Départ du 7<sup>e</sup> de ligne.** — Le départ de notre régiment, pour les manœuvres, est fixé au 27 courant.

**Nouvelles militaires**

L'effectif des régiments d'infanterie de marine ayant atteint actuellement leur chiffre en rapport avec les besoins du service jusqu'à l'époque de l'arrivée sous les drapeaux des hommes de la classe de 1887, le ministre de la marine et des colonies a décidé, par application de l'article 3 du décret du 18 juin 1873, que les engagements volontaires dans l'infanterie de marine seront suspendus jusqu'à nouvel ordre, à compter du 20 courant inclusivement.

**Fête de la St-Roch**

Dimanche et Lundi 19 et 20 Août

JOURNÉE DU DIMANCHE

**Courses de vélocipèdes**

A 3 heures 1/2. — Velours de tous les coureurs.

1<sup>re</sup> course. Régional (bicycles) distance 3,000 mètres. Prix unique : Un objet d'art.

2<sup>e</sup> course. (Vélocipèdes en bois) distance 2,000 mètres. Prix unique : Un vélocipède en fer.

3<sup>e</sup> course. (Tricycles) pour enfants : Une boîte bonbons.

4<sup>e</sup> course d'honneur (handicap) distance 3,000 mètres : Une boîte londrés.

Vu le nombre de coureurs étrangers qui demandent à prendre part à ces courses, la commission se réserve le droit de modifier le programme.

A 5 heures. — Bal champêtre.

A 8 heures. — Bal de nuit.

A 9 heures. — Fête vénitienne entre le Pont-

sonne ne put donner le signalement, lui avait demandé du feu, avait assez longuement causé avec lui et probablement était monté sur la voiture du côté opposé à l'hôtel, car personne ne l'avait vu s'éloigner.

Sa pipe fumée, le cocher était aussitôt remonté sur son siège, il avait repris ses guides et s'était tenu prêt à repartir au premier signal.

On avait remarqué surtout que, malgré le beau temps et la chaleur, cet homme avait relevé le collet de sa houppelande et enfoncé son chapeau sur ses yeux, de façon à cacher complètement son visage.

En sortant de l'hôtel, la dame inconnue s'était approchée du cocher et lui avait dit :

— Conduisez-moi où je vous ai pris.

Ces mots avaient été articulés difficilement, avec un fort accent étranger et comme une leçon apprise d'avance.

Puis cette dame avait ouvert elle-même la portière et était montée dans la voiture.

Un cri horrible s'était aussitôt fait entendre, et le cheval, vigoureusement fouetté par le cocher, était parti à fond de train du côté de l'avenue de la Grande-Armée, dans la direction du pont de Neuilly.

On s'était élancé à la poursuite de la voiture. Personne ne s'était aperçu de la fuite de l'assassin. On avait vu seulement la portière ouverte et battant avec fracas contre la caisse de la voiture qui, finalement, avait été arrêtée par un cavalier près de l'avenue de Wagram.

Le commissaire de police se tourna alors vers le jeune comte, dont il tenait la carte à la main, et après lui avoir fait une courtoise salutation :

Neuf et le Pont St-Georges.

Avis. — La course aura lieu sur les Quais, entre la place Champollion et la place St-Laurent.

La commission prie les personnes qui assisteront aux courses de se tenir sur les trottoirs et surtout de ne pas traverser la chaussée. Elle recommande aussi aux personnes qui auraient des chiens de les enfermer ou de vouloir bien les tenir en laisse.

Pour éviter tout accident, on tirera, avant chaque course, une bombe destinée à prévenir le public.

La commission, vu le peu de surveillants qu'elle peut échelonner sur le parcours, sera reconnaissante aux assistants de vouloir bien la seconder dans sa tâche.

*La Commission.*

**Succès obtenus en 1887-1888 par l'Ecole communale de Pay-l'Evêque, dirigée par les Frères des Ecoles chrétiennes :**

Ecole d'Arts-et-Métiers (examens définitifs)...	2
id. (1 <sup>er</sup> examen en juillet).....	2
Certificat d'études primaires.....	18
Brevet de capacité pour l'Enseignement prim <sup>aire</sup> .....	2
Prix offert par M. le ministre (médaille).....	1
Total.....	25

**CHEMINS DE FER D'ORLÉANS**

**Courses de chevaux et foire à Périgueux, les 2, 3, 4 et 5 septembre 1888.**

A cette occasion, la Compagnie d'Orléans, rendra valables, jusqu'au 5 septembre inclus, les coupons retour des Billets aller et retour qui auront été délivrés pour Périgueux les 1<sup>er</sup>, 2, 3 et 4 dudit mois, aux conditions de son tarif spécial A n<sup>o</sup> 9.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

du 11 août au 18 1888

*Naissances.*

Vincent, Amélie, rue de Fouillac.  
Garrigues, Jean, aux Mathieux.  
Bach, Marguerite, rue du Portail Alban.  
Otié, Marie, rue de la Liberté.  
Pélaprat, Charles rue du Château.

*Mariages.*

Delzon, Louis et Maraval, Germaine.

*Décès.*

Fournié, Jean, 83 ans, avenue de la Gare.  
Boissié, Maurice, 30 ans, rue Bouscarat.  
Garrut, Anna, 29 ans, boulevard Gambetta.  
Labarie, Anne, 65 ans, Chartreuse.

**Variétés**

**Un glorieux Anniversaire**

Il y a un mois que la France en liesse célébrait le 14 Juillet; un mois que Paris à Longchamps et toutes les villes de province sur leurs places publiques applaudissaient, enthousiastes, « le cœur à l'aise », l'armée qui défilait, alerte et fière, sous le shako brun ou le casque étincelant.

Mais il ne faut pas que cet anniversaire nous fasse oublier les autres. Il en est un qui sonne aujourd'hui, également sacré. Nous ne devons ni le célébrer par des fêtes broyantes, car l'avenir trompe les espérances corques, il y a dix-huit ans, dans cette journée du 14 août où nos troupes remportèrent leur premier succès, ni l'oublier non plus. Les héros de Borny valent bien qu'on se souvienne d'eux.

— Seriez-vous, monsieur, lui demanda-t-il, parent de madame la comtesse de Valenflours.

— Je suis son fils, monsieur, répondit non moins courtoisement le jeune homme.

— Cela étant, monsieur, peut-être pourrez-vous me donner quelques renseignements et m'aider ainsi dans mes recherches.

— Je le voudrais, monsieur; mais j'étais absent de l'hôtel lorsque cette dame s'y est présentée; cependant, je crois pouvoir vous affirmer que cette dame n'est jamais venue voir madame de Valenflours et qu'elle lui était inconnue ainsi qu'à moi. J'ajouterai que cette dame a dans sa physionomie, ses traits et la coupe de son visage, le type mexicain très prononcé. Madame de Valenflours a longtemps habité l'Amérique; elle a même résidé pendant quelque temps dans un des Etats mexicains du Pacifique, en Sonora. Peut-être cette dame, récemment arrivée à Paris, venait-elle remettre à madame de Valenflours une de ces lettres de recommandation dont se munissent les étrangers quand ils viennent dans un pays où ils ne connaissent personne; mais je ne me souviens pas l'avoir vue ni au Mexique, ni à Paris; du reste, monsieur, en assignant ce but à la visite de cette dame, je ne vous donne qu'une appréciation toute personnelle, et je me tiens à votre disposition pour tous les renseignements que, sans doute, madame de Valenflours, ma mère, ne refusera pas de me donner sur son entrevue avec cette dame.

— Je vous remercie, monsieur, et j'accepte; un seul mot suffit bien souvent pour dissiper les ténèbres les plus épaisses dans une affaire aussi mystérieuse que semble l'être celle-ci.

Le jeune comte s'inclina, et comme il avait eu

Depuis trois jours nos troupes réunies aux environs de Metz offraient la bataille aux Allemands qui se débattaient. Le 14 août au matin on commanda enfin la retraite sur Verdun pour couper la route de Paris à l'ennemi.

Celui-ci, abrité dans les bois, laissa nos régiments s'engager fort avant sur la route et ne commença l'attaque que vers trois heures. Le 17<sup>e</sup>, le 41<sup>e</sup>, le 44<sup>e</sup> de ligne, le 15<sup>e</sup> bataillon de chasseurs et plusieurs batteries d'artillerie le repoussèrent aussitôt sur Colombey et Noisseville, en lui infligeant des pertes considérables.

Vigoureusement harcelés dans leur retraite par les brigades Castagnet et Duplessis, les Allemands vinrent, à la fin de la journée, se briser à Saint-Julien contre le corps d'armée du général Ladmirault.

C'était après Wissembourg, après Frœschwiller, après Forbach. En quatre semaines les armées allemandes étaient venues sur la Moselle; en huit jours nous avions perdu l'Alsace et la Lorraine.

Wissembourg nous avait coûté peu d'hommes, mais l'effet moral de cette première défaite avait été immense; nous avions payé Forbach par deux mille prisonniers et deux mille tués; à Frœschwiller, le désastre fut pire; nous y perdîmes un drapeau, vingt-huit canons, cinq mitrailleuses, onze cent quatre-vingt-treize chevaux, deux cents officiers, neuf mille sous-officiers et soldats prisonniers, quatre mille tués ou blessés.

L'armée, troublée, était hésitante, la France désespérait. Il était grand temps qu'une victoire vint redonner un peu de confiance en soi à la Patrie.

Dans cette bataille de Borny, nos soldats s'étaient battus un contre quatre.

Le résultat de cette victoire fut immense, puisque la route de Verdun était libre. Dans l'hypothèse d'une marche immédiate sur Paris pour le couvrir, toute la physionomie de la guerre était changée, et l'on ne parlerait pas certes aujourd'hui de l'hégémonie allemande. Mais il était dit que, de nos deux grandes armées, l'une capitulerait à Sedan, l'autre à Metz, en rase campagne toutes les deux!

Et pourtant, ce premier succès de Borny fut, à deux jours d'intervalle, suivi d'un autre, plus glorieux et plus décisif encore, à Gravelotte.

Tout le monde se souvient de la charge épique des cuirassiers de la garde et des carabiniers, où l'on vit un cavalier sans tête, brandissant son sabre, fondre sur l'ennemi au triple galop de son cheval.

Même ce mort chargeait. L'ennemi avait 25,000 hommes hors de combat. Epuisé, découragé, terrifié, il eût été à la merci du vainqueur audacieux qui l'eût pour suivi. Encore une fois, la face de la guerre pouvait être changée, mais on ne le voulut pas.

A Borny, à Gravelotte, c'étaient les Deceaen, les Ladmirault, les Bourbaki, les Canrobert qui avaient vaincu; maintenant c'est Bazaine qui va capituler.

Le 18 août fut notre dernière journée glorieuse dans cette première partie de la campagne et c'est à Canrobert encore que nous devons la gloire conquise à nos armes par cette héroïque défense de Saint-Privat.

Dès le lendemain, ce sont les hontes du blocus de Metz qui commencent.

le temps de bien examiner le cocher, il donna au magistrat son signalement exact.

On procéda alors, en présence d'un médecin appelé à cet effet, à la visite du cadavre, afin de bien établir la façon dont le crime avait été commis et découvrir, s'il était possible, l'identité de la personne assassinée.

Mais toutes les recherches furent inutiles.

L'inconnue ne portait sur elle aucuns papiers de nature à la faire reconnaître; elle avait seulement une bourse bien garnie de pièces d'or mexicaines et espagnoles; un magnifique collier au cou, des boucles d'oreilles en diamants, de riches bracelets et des bagues à tous les doigts, sauf à l'annulaire, dont toutes les bagues avaient été retirées, mais qui furent retrouvées dans la voiture.

Le médecin et le commissaire de police, après les avoir fait remettre, constatèrent qu'il restait une trace fortement creusée à la naissance du doigt, provenant, selon toutes probabilités, d'un anneau de mariage. Le commissaire de police le fit rechercher, mais on ne le retrouva pas; l'assassin l'avait enlevé.

Mais l'on ne s'avisa jamais de tout.

Le linge de la pauvre morte était marqué de trois lettres, entrelacées en forme de chiffres, étaient brodées en bleu sur les étoffes blanches.

Ces lettres étaient celles-ci : L. A. M. Cet indice était bien faible, mais c'était un commencement; le commissaire de police ne se tint pas pour battu.

On passa ensuite à l'examen de la voiture.

Elle ne portait de numéro ni à l'intérieur, ni à l'extérieur; ce numéro avait été gratté et une couche de peinture avait été passée sur le grattage.

(A suivre).

C'est pourquoi il est nécessaire de consacrer dès aujourd'hui quelques lignes à ces dates glorieuses du 14, du 16, du 18 août. Elles mirent au cœur de la France une espérance qui fut cruellement déçue, mais qui n'est pas morte. Elles sont à la fois pour nous une consolation, un encouragement et l'irrésistible preuve que ce ne sont pas nos soldats qui ont été vaincus, même par le nombre, puisqu'ils remportèrent nos rares victoires au contre quatre.

C'est sur leurs chefs, sur les généralissimes choisis au hasard de la faveur ou de la politique qu'il faut laisser retomber toute la responsabilité de cette inoubliable Année Terrible.

Et l'on doit s'étonner seulement que l'on célèbre à Mars-la-Tour le dix-huitième anniversaire de ces lottes de géants et qu'on ne le célèbre pas à Paris.

Comme si ces héros n'étaient pas à toute la France!

(National)

**AGRICULTURE**

**Le Sucrage des Vendanges**

Les propriétaires récoltants ou acheteurs de vendanges, qui ont l'intention d'employer le sucrage pour l'amélioration de leurs vins ou pour la fabrication des secondes cuvées, devront établir, sur papier timbré, une demande à faire parvenir au directeur des contributions directes. Sera également exigible sur papier timbré distinct un certificat du maire constatant l'importance de la récolte des viticulteurs ou des quantités cédées aux acheteurs.

**La pourriture du mildiou.**

La lecture on peu trop hâtive de la note concernant le black-rot, récemment parue dans les journaux, a fait croire à l'invasion de la nouvelle maladie en un grand nombre de points du département.

Une comparaison des caractères distinctifs du black-rot, avec ceux que présente l'affection dont souffrent tout particulièrement l'Obello, le Triomphe, le Jacquez et qui attaque également nos cépages français aurait suffi le plus souvent à dissiper les plus vives appréhensions.

La pourriture dont sont présentement atteintes un trop grand nombre de grappes n'est jamais accompagnée des ponctuations noires caractéristiques du black-rot; elle est une forme particulière d'une maladie presque ancienne déjà, c'est la *pourriture du mildiou*.

Contrarié dans son évolution à travers les feuilles par les traitements cupriques, bien qu'ils aient été exécutés généralement trop tard et à doses trop réduites, le mildiou a envahi les raisins qu'on a presque partout pris soin de ménager lors de l'application des traitements, par crainte mal fondée d'entraver la floraison et d'occasionner la coulure.

Les conséquences de cette invasion, dont on examine un peu attentif permettra souvent de trouver les traces sous forme de poussière blanche cristalline sur la queue des grappes et des raisins, parfois sur le grain lui-même, ont été cette pourriture qui débute par une petite tache livide et se termine après avoir envahi plus ou moins le grain, par la chute de celui-ci, lorsque la grappe n'en fait pas autant.

A l'heure actuelle, si on ne peut qu'enrayer l'invasion partout où elle existe, on peut la prévenir là où elle ne s'est pas encore manifestée. Le traitement à appliquer est toujours le même dans les deux cas; il consiste, après avoir légèrement effeuillé, si besoin, pour démasquer un peu les grappes, à effectuer deux fois, à huit jours d'intervalle, un traitement à la bouillie bordelaise, à l'eau céleste ou à l'ammoniaque de cuivre, et à pratiquer, entre les deux opérations, un bon saupoudrage de sulfostéatite cuprique. Il conviendra, pour la préparation de la bouillie, de ne pas descendre au-dessous de 5 0/0 de sulfate de cuivre et de 3 0/0 de chaux vive. La formule à 6 0/0 de sulfate de cuivre semble donner de bons résultats contre le black-rot dans le Lot-et-Garonne; ce doit être une raison pour s'en rapprocher dans la Gironde, où cette dernière maladie, bien que canonnée jusqu'ici dans le seul foyer de Cérons, peut, d'un moment à l'autre, prendre un développement plus considérable.

**Concours hippique.** — Au concours hippique qui s'est tenu à Cahors, mardi 14 août dix primes ont été accordées.

Poulainières : 150 fr. à M. Loussert, de Floressas; 110 fr. à M. Miquel, de Lalbenque; 80 fr. à M. Cabaynes, de Lalbenque; 80 fr. à M. Bey, de Puy-l'Évêque; 30 fr. à M. Delbreil, de Puy-l'Évêque; 30 fr. à M. Miquel de Belmont.

Pouliches de 2 ans : 80 fr. à M. Miquel de Belmont; 80 fr. à M. Issalie, de Caniac; 70 fr.

à M. Colombie, de Forenas; 50 fr. à M. Francoual, de Peyrilles.

**FAITS DIVERS**

**Duel de femmes.** — Cannes. — Deux jeunes filles, appartenant à des familles très connues et fort estimées, s'étaient éprises d'un jeune homme de bonne famille également. Elles se le disputaient en mariage. Brouillées à mort et désirant en finir une fois pour toutes, elles décidèrent de se battre en duel et de ne cesser le combat que lorsque une des deux serait mortellement blessée. On va voir qu'elles ont tenu parole. Le duel a eu lieu jeudi à cinq heures du matin. L'arme choisie était le pistolet. La plus jeune, âgée de 18 ans, a reçu une balle au bras gauche; le bras est cassé. L'autre, âgée de 22 ans, a été blessée mortellement à la poitrine. Ce duel a produit une grande impression dans notre ville.

**La Saccharine**

On se préoccupe actuellement en France, en Angleterre et même en Allemagne des effets physiologiques de la saccharine, qui est bien une matière sucrante, mais qui n'est pas comme le sucre un aliment et qui ne saurait être un succédané des précieux produits tirés de la canne à sucre ou de la betterave. Si les emplois de la saccharine s'étaient bornés aux produits pharmaceutiques, ce produit n'eût éveillé que des sympathies; mais, avec le temps et l'expérience, les inventeurs allemands sont parvenus à fabriquer la saccharine à un prix assez bas pour tirer bénéfice de son emploi dans la consommation, et ils l'y ont introduite sans ménagements au risque de compromettre la santé publique. Ils sont arrivés à livrer à l'industrie des sirops de glucose et glucose massés, additionnés de saccharine; les glucoses tenant un gramme de saccharine par kilogramme équivalent à leur poids de sucre de betterave et se vendent 41 fr. 25 les 100 kilos; ceux de 2 grammes de saccharine par kilogramme sont autant que le double de leur poids de sucre de betterave et se vendent en Allemagne 52 fr. 75 les 100 kilos.

De là, la saccharine est passée dans de nombreux comestibles où le sucre joue un très grand rôle, notamment dans les pâtisseries, dans les sirops, dans les liqueurs.

Il est temps de mettre les consommateurs en garde contre cette nouvelle fraude qui remplace un aliment par un corps inerte peut-être dangereux.

L'Angleterre a donné, la première, le signal de l'interdiction du nouveau produit.

En France, le docteur Worms a émis une opinion formelle contre la saccharine, qu'il considère comme nuisible à la santé.

Avant peu, la France aura sans doute des mesures à prendre au sujet de la saccharine qui aura bientôt fait de compromettre nos industries sucrières et agricoles et de tarir une source d'impôts et de grand produit.

Les sucriers et agriculteurs peuvent compter que le gouvernement saura prendre les mesures nécessaires pour les protéger, car leurs intérêts sont solidaires de ceux du Trésor.

**ETUDE**  
de M<sup>e</sup> LACOSSE, avoué à Cahors, rue Fénélon, n<sup>o</sup> 7.

**VENTE**  
Par voie de Licitacion  
**EN DEUX LOTS**  
AVEC ADMISSION DES ÉTRANGERS

Des immeubles, dépendant, pour partie, de la succession de M. Antoine-Jocelin MARGUERIT, quant vivait, domicilié à Fumel, et indivis entre les consorts GARDÈS, plus bas nommés, et Joseph MARGUERIT, enfant mineur, sous la tutelle de sa mère, Madame DELCAILLEAU, veuve Marguerit.

Fixée au **jeudi, treize septembre mil huit cent quatre-vingt-huit, à midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de ladite ville, chambre des vacations, par devant Monsieur Fieuzal, juge audit tribunal, à ces fins commis.**

En exécution d'un jugement contradictoire rendu par le tribunal civil de Cahors, le dix juillet mil huit cent quatre-vingt-huit. Et à la requête de MM. GARDÈS Louis-

Frédéric-Jean, notaire; GARDÈS Pierre-Henri-Joseph et Madame GAIDON Marie-Sophie, son épouse, propriétaires domiciliés à Clairac (Lot-et-Garonne), lesquels agissant solidairement, ont pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors, M<sup>e</sup> LACOSSE, demeurant en cette ville, rue Fénélon, n<sup>o</sup> 7.

Contre :  
Madame Marie DELCAILLEAU, propriétaire, veuve de M. Antoine-Jocelin MARGUERIT, domiciliée à Fumel, prise comme tutrice légale de Joseph MARGUERIT, son fils mineur, domicilié avec elle; ayant pour avoué, près ledit tribunal, M<sup>e</sup> BILLIÈRES.

Il sera procédé à l'audience publique des criées du tribunal civil de Cahors, devant Monsieur FIEUZAL, juge audit tribunal, commis à ces fins, au palais de justice, le **jeudi, treize septembre mil huit cent quatre-vingt-huit, à midi**, (chambre des vacations).  
A la mise aux enchères et adjudication des immeubles dont la désignation suit :

**Désignation**  
DES BIENS A VENDRE, TELLE QU'ELLE EST FAITE AU CAHIER DES CHARGES

**Immeubles**  
situés dans la commune de Duravel

1<sup>o</sup> Une propriété, située « aux Bouyssettes » et environs, près Fumel, dans la commune de Duravel, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardins, terres, prés, joualles, vignes, bois, friches et autres fonds, en plusieurs pièces, de la contenance d'environ trente-un hectares, soixante-dix-sept ares, soixante-dix-huit centiares, comprenant au surplus tous les immeubles que les vendeurs possèdent dans ladite commune et figurant au cadastre sous les numéros 2066, 2067, 2069 à 2085, 2117, 2118, 2123 à 2128, 2181 à 2183, 2188, 2189, 2229 à 2234, 2291 et 2050 section F ou autres, sans garantie de ceux sus énoncés;  
Ensemble tous les immeubles par destination attachés à la culture de cette propriété et confiés au colon qui l'exploite.

**Immeubles**  
situés dans la commune de Failliet (Lot-et-Garonne).

2<sup>o</sup> Une maison d'habitation, inhabitée, composée de rez de chaussée, premier étage, cave et grenier, avec cour et dépêches attenantes, située « au chef lieu de la commune de Failliet » (Lot-et-Garonne); le tout figurant au cadastre de cette commune sous les numéros 42 et 43 section C, pour une superficie de quatre ares, quatre-vingt-quinze centiares.  
Et une pièce en nature de terre jardin et pré avec une maisonnette y édifiée, située à « Terrefort de Mignonneau », même commune de Failliet, figurant au cadastre de cette commune sous les numéros 263, 265 et 266 section A, pour une contenance de deux hectares, soixante-un ares, quatre-vingt-dix centiares; cette pièce exploitée par un faisandier.

**Lotissement et mises à prix :**  
Les immeubles ci-dessus désignés seront vendus en deux lots, ainsi composés :

**Premier lot.**  
Le premier lot comprendra la propriété, sise « aux Bouyssettes », commune de Duravel figurant à l'article premier de la désignation qui précède, il sera vendu sur la mise prix de huit mille francs, ci. . . . . **8,000 fr.**

**Deuxième lot.**  
Le deuxième lot comprendra la propriété sise « au Failliet » figurant à l'article deuxième de la dite désignation. Il sera vendu sur la mise à prix de cinq cent francs ci. . . . . **500 fr.**  
En sus des charges.

Le cahier des charges clauses et conditions sur lequel doit avoir lieu la vente a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, où il est tenu à la disposition des personnes qui voudront en prendre connaissance.

NOTA. — Après l'adjudication des dits immeubles, les deux lots seront réunis en un seul et remis en vente sur la mise à prix formée par le total des adjudications partielles.

Tous les frais, y compris ceux de purge inscrite, seront payés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.  
Fait et rédigé le présent placard par l'avoué poursuivant soussigné.  
Cahors, le dix-sept août mil huit cent quatre-vingt-huit.

Signé : LACOSSE avoué.  
Enregistré à Cahors, le dix-huit août mil huit cent quatre-vingt-huit, F<sup>o</sup>  
C<sup>o</sup> Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.  
Signé : BOUDET.

**ETUDE**  
de M<sup>e</sup> Jules BILLIÈRES, licencié en droit avoué à Cahors, Rue Ste-Claire, n<sup>o</sup> 52, près le Palais de Justice.

**EXTRAIT**  
D'UNE  
**Demande en séparation de biens**

Par exploit de Daynard, huissier à Lalbenque, en date du treize août mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré, la dame Marie Bourgnou,

sans profession, épouse du sieur Etienne Gleye, cultivateur, avec lequel elle est domiciliée au lieu d'Ausset, commune de Lalbenque, pourvue de l'assistance judiciaire, suivant décision du bureau de Cahors, en date du vingt-six juillet dernier, et ayant M<sup>e</sup> Jules Billières pour avoué constitué,

A formé contre Etienne Gleye, son dit mari, une demande en séparation de biens.  
Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné.  
Cahors, le seize août mil huit cent quatre-vingt-huit.

L'avoué poursuivant,  
Signé : J. BILLIÈRES.

**ETUDE**  
de M<sup>e</sup> LACOSSE, avoué, rue Fénélon, n<sup>o</sup> 7, à Cahors.

**EXTRAIT**  
D'UN  
**Jugement de séparation de biens**

Suivant jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le quatorze août mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré.  
La dame Marie Teil, ménagère, épouse du sieur François Sabrié, propriétaire, domiciliés tous deux à Camilard, commune de Concots, a été séparée de biens d'avec son dit mari.  
Pour extrait certifié conforme.  
Cahors, le dix-sept août mil huit cent quatre-vingt-huit.

L'avoué poursuivant,  
Signé : J. LACOSSE.

**BOURSE. — Cours du 17 août 1888.**

3 0/0	83 75
3 0/0 amortissable (nouveau)	86 20
4 1/2 0/0 1883	105 50
Actions Orléans	1,345 00
Actions Lyon	1,275 00
Action Panama	265 00
Obligations Orléans 3 0/0	403 50
Obligations Lombardes	301 00
Obligations Saragosse	359 00

**Purifiez le sang !!**

Choussy (Loir-et-Cher), le 22 avril 1888. — Je souffrais d'une maladie de peau : furoncles sur différentes parties du corps, surtout sur le cou. J'avais déjà fait plusieurs remèdes sans résultat, lorsque je pris vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte; aussitôt j'ai éprouvé un mieux sensible, les glandes ont disparu et le sang s'est purifié. Je vous autorise à publier ma lettre; les personnes sujettes aux maladies de peau s'épargneront bien des souffrances en prenant des Pilules Suisses. (Sig. lég.) AUGUSTIN MOUZAY, A. M. Hertzog, pharm., 28, rue de Grammont, Paris.

**3000 A GAGNER**  
Avant le 15 Septembre AVEC 300  
sur FONDS D'ÉTAT Ecrire à L'UNION, PARIS 270, Rue Saint-Honoré, 270

**INJECTION BROU**  
40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Ecoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix: 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

Librairie **ABEL PILON**, rue de Fleurus, 33, PARIS  
**A. LE VASSEUR & C<sup>o</sup>**, ÉDITEURS  
LIVRAISON IMMÉDIATE  
de tous les Ouvrages de la Librairie française; de toutes les Partitions et Publications musicales; DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES  
Gravures, Eau-Fortes, Gravures en Couleurs, etc.  
AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR  
Payable **CINQ FRANCS** par mois PAR CHÈQUE CERTAIN DE FRANCE D'ACQUITTEMENT. ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO DES CATALOGUES

**LE TÉLÉGRAPHE**  
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN  
Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.  
Le *Télégraphe* sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.  
On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron  
Trois mois : 12 fr.; Six mois : 24 fr.; Un an : 48 fr.

**DERNIÈRE HEURE**

Paris, 17 août, soir.  
Le bruit court que la réponse de M. Crispi à la note française, relativement à l'affaire de Massouah, est conçue en termes assez aigres.

**Sarah Bernhardt.** — L'éminente tragédienne, qui est en ce moment en villégiature à Caunterets, a failli être victime d'un accident de voiture. Elle a manqué être précipitée dans le Gave.

Paris, 17 août, soir.  
M<sup>me</sup> Pelouze, sœur de M. Wilson, la riche propriétaire de Chenonceaux, a été déclarée comatueuse en faillite par le tribunal de commerce de la Seine.

ÉTUDE

de M<sup>e</sup> Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, n° 52, près le Palais de Justice.

VENTE

SUR SURENCHÈRE DU DIXIÈME

A SUITE

d'aliénations volontaires

Adjudication

Fixée au treize septembre prochain, jour de jeudi, à midi et heures suivantes, s'il y a lieu, pardevant et à l'audience des criées et des vacations de Messieurs les président et juges composant le tribunal civil de Cahors, siégeant au Palais de Justice de ladite ville.

Suivant acte retenu par M<sup>e</sup> Jules Puech, notaire à Puy-l'Évêque le vingt-quatre mars dernier, enregistré et transcrit, Antoine Montagnac, propriétaire, Françoise Viguié, sans profession, son épouse, de lui autorisée et Victor Montagnac fils, aussi propriétaire, demeurant et domiciliés ensemble à Lagardelle, vendirent conjointement et solidairement entr'eux, à Jean-Louis Lasmarié, propriétaire, demeurant et domicilié à Pescaidores, divers immeubles qui seront ci-après désignés, pour et moyennant le prix de seize cent francs, outre une commission de trente-huit francs à payer aux agents d'affaire ayant négocié la vente.

Suivant un autre acte retenu par ledit M<sup>e</sup> Puech, notaire, le dix-huit mars dernier, enregistré et transcrit, lesdits époux Montagnac et Victor Montagnac fils, vendirent au sieur Pierre Calassou et Antoine Niel, tous deux propriétaires, demeurant à Lagardelle, divers immeubles ci-après désignés, pour et moyennant le prix de onze cent cinquante francs pour ceux vendus à Calassou, outre une commission de vingt-sept francs à payer aux agents d'affaires, ayant négocié la vente et de sept cent soixante-quatorze francs, pour ceux vendus à Niel outre une commission de dix-huit francs à payer aux agents d'affaires.

Par exploit de Brousse, huissier à Puy-l'Évêque, en date du douze juin dernier, enregistré, ledit Jean-Louis Lasmarié et par autre exploit du même huissier, en date du douze juillet dernier, aussi enregistré, lesdits Calassou et Niel, firent notifier leur contrat respectif d'acquisition aux créanciers inscrits sur les immeubles par eux acquis, afin de les purger de toutes les charges privilégiées, hypothécaires ou autres, qui pouvaient les grever conformément aux dispositions des art. 2183 et autres, du code civil. Pauline Rigal, requérante, créancière légitime des vendeurs a, dans le but de faire sur les immeubles vendus la surenchère du dixième autorisée par l'art. 2185 du même code, et par acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors le dix-huit juillet dernier, enregistré et expédié en forme, présenté comme sa caution solidaire, Jean-Dominique Capmas, tapissier à Cahors, rue de la Mairie, qui, dans le même acte a fait sa soumission de caution.

Par exploit de Brousse, huissier à Puy-l'Évêque, en date des vingt et vingt-un juillet dernier, enregistré, Pauline Rigal fit notifier tant aux vendeurs qu'aux acquéreurs, le dit acte de soumission de caution, leur déclara qu'elle surenchérissait du dixième en sus des charges, les prix des immeubles vendus et la commission à payer par chacun des acquéreurs aux agents d'affaires ayant négocié la vente, qu'elle requerrait la mise aux enchères et adjudication publique desdits immeubles, et, par le même exploit, elle les rendit assignés devant le tribunal civil de Cahors, pour y voir valider ladite surenchère. Par son jugement du trente-un juillet dernier, enregistré, expédié en forme, et signifié à avoué et à parties, le tribunal civil de Cahors, reçut la caution présentée par la requérante comme suffisamment solvable, valida la surenchère et ordonna que les biens en faisant l'objet seraient remis aux enchères et adjudication publiques sur les nouvelles mises à prix.

En conséquence, il sera procédé à la requête de ladite Pauline Rigal, à la vente sur surenchère du dixième à suite d'aliénation volontaire, des biens vendus par les époux Montagnac et Victor Montagnac fils, aux sieurs Lasmariés, Calassou et Niel tous ci-dessus dénommés, qualifiés et domiciliés. Cette vente aura lieu en trois lots, composés comme suit, sur les mises à prix ci-après.

Premier Lot

Le premier lot se compose des biens vendus à Jean-Louis Lasmariés, consistant en une parcelle de terre labourable, et pré à prendre d'un plus grand immeuble appelé l'enclos, sis sur la commune de Lagardelle. Cette parcelle d'une contenance fixe de vingt-cinq ares cinquante-deux centiares, est portée au plan cadastral de ladite commune sous les numéros 122 et 123 partie et se trouve délimitée de la partie restante par les bornes plantées entre parties et situées, la première à cent quinze mètres quatre-vingt centimètres, près de l'angle situé au levant et sur la ligne droite allant au couchant le long de la propriété Dulac, la deuxième à cent dix-sept mètres soixante-cinq centimètres de l'autre angle sis au levant et sur la ligne droite, longeant les propriétés Denis, Cassol, Dupuy et partie restante et la troisième à l'angle formé par la propriété restante et la propriété Dupuy et confrontera dans son entier, du nord avec partie restante aux vendeurs Dupuy, Cassol et Denis, du levant avec M. André, du midi avec Dulac et du couchant avec parties restante aux vendeurs. Cette parcelle sera desservie par un chemin de service allant en ligne droite de l'angle nord de la parcelle vendue au chemin public situé au couchant. L'acquéreur aura droit à cette servitude avec bœufs et charrette, toutefois, les vendeurs se réservent le droit de changer cette servitude au midi le long de la propriété Dulac, en passant derrière la maison. Dans tous les cas, cette servitude de passage devra être rendue praticable par les vendeurs.

Ce lot sera vendu sur la nouvelle mise à prix de dix-sept cent soixante francs ci . . . . . 1760 fr. Et de quarante-deux francs, pour la commission à payer aux agents d'affaires ci . . . . . 42 fr. ou quoi que soit, au prix de la première vente et de la commission à payer aux agents d'affaires augmentés d'un dixième.

Deuxième Lot.

Le deuxième lot se compose des biens vendus au sieur Calassou Pierre, consistant en un immeuble en nature de terre labourable, sis au lieu dit Legal, porté au plan cadastral

de la commune de Lagardelle, sous les numéros 874 P et 874 Q, pour une contenance totale de trente ares vingt centiares et confrontant du nord avec Victorine Laldhuc, du couchant avec route nationale, du midi à Ortal et du levant avec Berrié; ensemble, toutes les appartenances et dépendances desdits immeubles sans aucune exception ni réserve.

Ce lot sera vendu sur la nouvelle mise à prix de douze cent soixante-cinq francs ci . . . . . 1265 fr. Et de trente francs pour la commission à payer aux agents d'affaires ci . . . . . 30 fr. ou, quoi que soit, au prix de la première vente et de la commission à payer aux agents d'affaires, augmentés d'un dixième.

Troisième Lot

Le troisième lot se compose des biens vendus à Antoine Niel, consistant en un immeuble en nature de terre labourable et rangée de vigne, sis au lieu dit le Batut, porté au plan cadastral de la commune de Lagardelle, sous le numéro 1172 section A, pour une contenance de vingt-quatre ares soixante-dix centiares et confrontant du nord avec Rigal Denis, du couchant avec Costes, du midi avec Christine Rigal et du levant avec la route nationale, ensemble, toutes les appartenances et dépendances de cet immeuble sans aucune exception ni réserve.

Ce lot sera vendu sur la nouvelle mise à prix de huit cent cinquante-deux francs ci . . . . . 852 fr. Et de vingt francs pour la commission à payer aux agents d'affaires ci . . . . . 20 fr. ou quoi que soit, au prix de la première vente et de la commission à payer aux agents d'affaires, augmentés d'un dixième, le tout en sus des autres charges imposées par les actes d'acquisition et des charges de la surenchère. Les frais de purge et de main levée viendront en diminution des prix d'adjudication.

Pour extrait certifié sincère et conforme par M<sup>e</sup> Billières avoué poursuivant soussigné. Cahors, le seize août mil huit quatre-vingt-huit.

L'avoué poursuivant, Signé : J. BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors, le . . . . . août mil huit cent quatre-vingt-huit, F<sup>o</sup> . . . . . regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : BOUDET, receveur.

Établissement Hydrothérapique

CHEZ M<sup>ME</sup> SABATIÉ

CAHORS, 6 — Allées Fénélon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Étuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Établissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF :

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble . . . . .	1 fr.	Bain simple . . . . .	0 fr. 75
Étuves, avec soins particuliers . . . . .	2 fr. 50	Bains médicamenteux . . . . .	1 fr. 50
Bains de vapeur, Soudation, Fumigation, etc. . . . .	2 fr. »	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels . . . . .	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennès, etc. . . . .	1 fr. 50

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

Maison spéciale d'Accouchement

DIRIGÉE PAR

M<sup>me</sup> Angèle Raymond Gérardgeorge

Maitresse Sage-Femme

Rue des Augustins, 28, et place Villebourbon, 1, Montauban (T.-et-G.)

PREND DES PENSIONNAIRES

Guérison radicale des Maladies de Matrice

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine :

GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestions difficiles, inappétence

CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc.

HAUTERIVE. — Prescrit comme Célestins.

Administration de la C<sup>o</sup> concessionnaire :

PARIS, 8, Boulevard Montmartre

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens

6 MILLIONS

DISPONIBLES POUR PLACEMENTS

Par HYPOTHÈQUE, Avances sur Biens et TITRES DOTAUX

Titres au porteur et nominatifs même grevés de restitution, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits.

Avances avant Formalités, Discrétion. — LAUGÈRE & GONNET, 13, rue Leffitte, PARIS

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison. Maison de Confiance PONTIÉ. Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS. Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Btoiles pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Églises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Renvoi d'échantillons sur demande. — Expedition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance. Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse. Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage. Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors. Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture. BROSSERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

**LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES**  
Ayant obtenu la Grande  
**MÉDAILLE D'OR**  
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

**FOURGEAUD & LACOSTE**  
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants  
**PÉRIGUEUX**

Il est facile d'imiter. Il est difficile de crèter  
l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS  
dont les bourgeois de Ségoin forment essentiellement  
la base.  
Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la  
GRANDE CHARTREUSE.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

51 RÉCOMPENSES F. PRIX  
MÉDAILLES D'ARGENT, OR  
ET DIPLOME D'HONNEUR.

PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR  
BORDEAUX EXPRIMÉ PAR NOS CONCOURS

**L'ATLAS NATIONAL**

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemin de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, pour les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.  
ou en 25 séries à 75 centimes  
ne reviennent qu'à 18 fr. 75

AVEC 425 CARTES COLORIÉES

La 1<sup>re</sup> liv. A 15 c. contenant le grand cadre des chemins de fer, en 40 couleurs, est en vente chez tous les Libraires  
de un spécimen gratis à RIVAUD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1<sup>re</sup> série

15 CENTIMES  
la livraison  
avec carte coloriée

75 CENTIMES  
la série de  
5 liv. et 5 cartes

Le propriétaire-gérant, Layton.